

Les enseignants élus au CA du lycée polyvalent René Cassin

À Monsieur le Recteur de l'académie de Lyon

Objet : Motion d'explication de vote contre la DHG

Ainsi, débutait notre motion déposée l'an passé à la même date : « Ce conseil d'administration traditionnel de début d'année, consacré à la préparation de la rentrée suivante, se tient dans un contexte particulier de réformes majeures dont nul ne peut plus ignorer, à ce jour, les conséquences dramatiques sur les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des professeurs/ CPE et PsyEn. Sur l'autel de la rigueur budgétaire et de la responsabilisation à outrance des parcours individuels, l'éducation nationale semble renoncer à ses ambitions d'égalité territoriale, de démocratisation sociale et d'émancipation citoyenne. »

Aujourd'hui, force est de constater que nos inquiétudes déjà exprimées à l'époque, se concrétisent chaque jour dans l'exercice de notre métier. Dans ce qu'il reste de nos classes, toujours plus est exigé de nous : application de multiples nouveaux programmes pourtant décriés, surveillance et correction dématérialisée de nouvelles épreuves sans consignes ni grilles d'évaluation officielles, orientation qui dérive en un coaching incantatoire sans formation alors même qu'existent des personnels légitimes dont c'est la qualification (PsyEN : postes aux concours réduits de moitié), multiplication des groupes à charge et donc des conseils de classe vidés de leur substance, etc. ; avec toujours moins de moyens : 77 postes enseignants supprimés au niveau de notre académie alors que nous accueillons toujours autant d'élèves (et aucun créé de CPE, AED et PsyEN). Cela représente pour notre établissement 68 heures d'enseignement qui ne seront pas dispensés aux élèves, grandes victimes de cette réforme qui n'avance plus masquée : il s'agit bien de réduire la voilure ! Moins de groupes à effectifs réduits, moins de dédoublements, moins d'heures disciplinaires, moins d'options proposées : le fameux lycée à la carte sacralisant le libre choix d'élèves totalement individualisés révèle son vrai visage. Toutes les cartes n'ont pas été distribuées ou du moins pas dans tous les établissements.

Pour les collègues, trop nombreux selon le ministre, ce sera suppression de postes ou compléments de service dans un ou deux autres établissements, et pour les plus chanceux qui garderont leurs postes, ce sera dans des conditions d'enseignements dégradées. Chaque année, ce jeu sinistre de chaises musicales recommencera, comble du cynisme certains collègues se voyant supprimer leur poste au CA de février pourront voir des heures réapparaître en juin à l'aune des inscriptions des élèves ... Mais ce sera trop tard pour eux, ils seront happés par la mécanique intangible des mutations, opération rendue opaque par la loi de transformation de la fonction publique votée l'été dernier qui a supprimé le contrôle paritaire qui assurait jusqu'alors aux enseignants le respect de leurs droits.

Ces différentes réformes, sans oublier la seconde heure supplémentaire rendue obligatoire, le retour du jour de carence, la formation sur les vacances, le gel de leurs salaires, la baisse préméditée à hauteur de plus de 30% de leurs pensions de retraite, relèvent de la violence institutionnelle. La déconsidération, le manque de sens, l'épuisement mais aussi la colère et parfois même la souffrance deviennent le quotidien des enseignants sans que cela ne fasse réagir ce gouvernement.

Malgré tout, aujourd'hui encore, nous gardons à cœur la réussite de nos élèves et nous dénonçons les conditions de préparation de la rentrée 2021 : elles ne permettront pas d'assurer la diversité et la qualité des enseignements que sont en droit d'attendre les élèves et leurs familles du service public d'éducation.

Si certaines propositions faites lors de la commission permanente ont été retenues, la répartition de DHG présentée par la direction continue à poser problème pour les raisons suivantes :

✓ la première et certainement la plus symptomatique de cette réforme qui se dit de justice sociale, est la disparition programmée des enseignements optionnels. La nouvelle structuration de l'enseignement au lycée et l'attribution d'une DHG « à se partager » insuffisante pour la prochaine rentrée scolaire fragilise très fortement l'offre proposée jusqu'alors : arts plastiques, EPS, LCA et musique. La répartition proposée les supprime complètement en classe de terminale. Les élèves qui se sont impliqués dans une option depuis la seconde ne pourront donc la poursuivre et seront dès lors privés de la possibilité de valoriser pleinement le travail déjà fourni et les efforts consentis. Qui plus est, la suppression des options en Terminale peut mettre en péril les choix opérés par les élèves dans le cadre d'un projet d'orientation post-bac.

Pour la première fois depuis plus de 30 ans, la continuité de ces enseignements optionnels tout au long du cursus du lycée ne sera donc plus assurée. Cette situation, qui appauvrit l'offre éducative proposée par l'établissement, ne peut que

nourrir un profond sentiment d'injustice chez les élèves, leurs parents et les enseignants des matières concernées. Les enseignants élus du lycée René Cassin demandent donc l'attribution de moyens suffisants au sein de la DHG afin d'assurer la continuité et la pérennité d'enseignements qui ont largement fait la preuve de leur contribution à la formation et à l'épanouissement des lycéens.

✓ En langues, à rebours des ambitions affichées par le ministère, notre DHG acte une perte de 15 heures en anglais contraignant une collègue à un CSD de 9 heures dans un autre établissement. En parallèle, la charge de travail ayant été alourdie par la multiplication des classes, le co-enseignement en ETLV, les nouvelles épreuves anticipées, les collègues de l'équipe ne souhaitent pas assumer d'heures supplémentaires. En espagnol, en deux années d'application de la réforme, c'est 60% d'un poste qui disparaît, contraignant là encore une collègue à un CSD de 12 heures. Après la suppression de la seule option offerte par le BTS de notre établissement l'année dernière, l'espagnol a vu ses horaires amputés d'une heure (passant de 2h30 à 1h30 hebdomadaire) en classes de première et de terminale technologique alors même que les épreuves d'E3C de ces élèves est la même que ceux des filières générales qui disposent toujours de 2h30 de cours par semaine. Comment justifier ce traitement différencié ? Par ailleurs, malgré la demande des collègues, la spécialité Langue, littérature et culture étrangère n'a pas été implantée en espagnol dans notre établissement. Enfin, chaque année, la pérennité de l'option Euro et des groupes à effectifs réduits pourra être remise en question, ce qui génère instabilité et stress pour l'équipe.

✓ Pour les sciences qui demandent de mener des expérimentations, telles que les SPC et les SVT, les conditions proposées par la DHG ne permettront pas, pour chacun des apprentissages, de réaliser les travaux pratiques nécessaires. Ainsi pour les classes de seconde, la seule heure dédoublée est insuffisante, une heure trente serait plus adaptée à la faisabilité des programmes. En enseignement scientifique en classes de première et terminale, aucun dédoublement n'est prévu, les enseignants sont donc mis dans l'incapacité de faire réaliser aux élèves « le projet expérimental et numérique » exigé. Enfin, en série STI2D, l'approche expérimentale qui est préconisée nécessite également que les TP de SPC soient dédoublés.

✓ En philosophie, le dédoublement des classes en filière technologique disparaît. Une note ministérielle de 2015 en direction des recteurs préconisait pourtant que « les temps de travail à effectifs réduits en philosophie revêtent une importance particulière dans les classes chargées des séries technologiques au regard de la singularité de la philosophie comme discipline favorisant tout particulièrement l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement, et des besoins spécifiques qui peuvent être ceux des élèves de ces séries ». Grâce à la réforme, nos élèves auraient-ils changé à ce point de rendre caduque une note ministérielle ?

✓ En SES, les deux années d'application de la réforme auront fait disparaître un groupe de première (dont l'horaire disciplinaire baisse pour le seul restant) et un groupe de terminale ainsi que l'accompagnement personnalisé de chacun de ces niveaux, indispensable pour travailler la méthodologie des épreuves du baccalauréat. La réforme supprime également, pour la rentrée 2021, les deux options proposées jusqu'à présent en classe de terminale, économie approfondie et sciences sociales et politiques, qui permettaient pourtant d'élargir l'horizon des élèves en termes de choix d'études supérieures. 17 heures supprimées, autant dire un poste : c'est le lourd tribut que les sciences économiques et sociales doivent à ces réformes. Sans parler des programmes, qui ont été unanimement rejetés en CSP.

✓ En série STMG, l'ensemble des heures à effectifs réduits n'est pas abondé alors que le BO en prévoit 8 pour 29 élèves. Les classes en sciences de gestion étant prévues à 30 élèves l'année prochaine, ils devraient pouvoir en bénéficier afin de leur assurer des conditions d'apprentissages favorables à la réussite de leurs épreuves de baccalauréat qui nécessite "l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places".

✓ Enfin, aucune heure n'est prévue pour aider à l'orientation des élèves et à la préparation de la nouvelle épreuve du baccalauréat du « grand oral », dont nous ne savons d'ailleurs toujours rien.

L'année passée, nous avons déjà dénoncé le fait que les modalités de la répartition de la DHG intronisaient la concurrence entre les différentes disciplines puisqu'une large part se voit distribuer sous forme d'une « marge d'autonomie » dont le partage est laissé à la discrétion des établissements pour favoriser au local tel ou tel dispositif. Sont ainsi à financer sur une même enveloppe des groupes de spécialités supplémentaires, des dédoublements, des groupes à effectifs réduits, l'accompagnement personnalisé, les enseignements optionnels, les sections internationales, le tutorat, l'accompagnement à l'orientation, etc. Nous dénonçons alors que les choix opérés, feraient des « gagnants » et des « perdants » ; nous devons aujourd'hui l'avouer, nous avons tort : nous ressortons tous perdants de ces réformes injustes et moins-disantes, appliquées à coup de bulldozers.

Pour toutes ces raisons, nous votons contre cette DHG et appelons les élèves et les parents d'élèves élus à en faire de même.

Pour l'avenir de nos élèves, pour qu'ils soient traités de manière juste par le système scolaire, nous demandons au recteur et au ministre de l'éducation nationale de revenir sur ces réformes et d'ouvrir de réelles discussions pour traduire ensemble en actes l'ambition que nous portons pour notre école et notre société.